Afin d’apporter au grand public des informations concrètes sur l'amélioration acoustique des logements, deux après-midi par mois, un acousticien apportera des conseils neutres, gratuits et personnalisés à destination des particuliers sur toutes les questions techniques relatives à l'acoustique dans l'habitat.

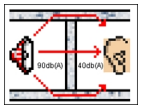

Afin d’apporter au grand public des informations concrètes sur l'amélioration acoustique des logements, deux après-midi par mois, un acousticien apportera des conseils neutres, gratuits et personnalisés à destination des particuliers sur toutes les questions techniques relatives à l'acoustique dans l'habitat.

Le CIDB, association reconnue d’utilité publique, a pour vocation d’informer, sensibiliser, documenter et former tous les publics sur le thème de l’amélioration de l’environnement sonore. Dans ce cadre, l’association fournit depuis trente ans des informations pratiques, réglementaires et techniques sur toutes les questions relatives aux nuisances sonores, aux effets du bruit sur la santé, à l’isolation acoustique...

Le CIDB complète aujourd’hui sa mission en proposant désormais tous les quinze jours un Point Info Bruit destiné aux particuliers souhaitant obtenir des renseignements sur les solutions techniques susceptibles d’améliorer la qualité acoustique de leur logement. A l'instar des Espaces Info Energie mis en place par l'ADEME et les collectivités territoriales dans chaque département, ce Point Info Bruit permettra au grand public de rencontrer, sur place au CIDB, un spécialiste indépendant qui fournira des conseils gratuits permettant de débrouiller leur problème. Si une étude approfondie (visite du logement notamment) s’avérait nécessaire, la liste des acousticiens pouvant conduire un véritable diagnostic et formuler des préconisations sera fournie.

Merci de prendre rendez-vous au 01 47 64 64 60. Si vous ne pouvez vous rendre au CIDB, un entretien téléphonique sera possible, à ce même numéro. L’envoi préalable de tout document explicitant votre problème est vivement conseillé.